



## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL du 9 octobre 2023 - N° 3/2023

Mme la Présidente ouvre la troisième séance du Conseil communal à 20h00.

### Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 juin 2023
2. Propositions individuelles et pétitions
3. Préavis municipal n° 5/2023 – Arrêté d'imposition 2024
4. Préavis municipal n° 6/2023 – Reprise des infrastructures du Tennis Club de Chavannes-des-Bois
5. Préavis municipal n° 7/2023 – Mandat d'ingénieur pour le déplacement de l'arrêt de la ligne 55 TPG
6. Communications du bureau
7. Communications des représentants aux associations intercommunales
8. Communications de la Municipalité
9. Divers

### Appel

Membres présents 26  
Membres excusés 9

MM. Alain Berger, Cédric Berthiaud, Jonathan Bonello, Pascal Comminot, David Diedat, Laurent Egli, Wilhelm Pickenhagen, Vincent Quadri, Patrick Scheffre.

Le quorum se monte à 18, **le Conseil communal est valablement constitué et peut délibérer.**

La majorité absolue pour les votes se monte à 14.

L'ordre du jour n'amène aucun commentaire.

En préambule à cette séance, une représentante de la société Anxians (Mme Julie Dallaine) en charge de la mise en place de la fibre optique fait une brève présentation à l'assemblée. Le déploiement de la fibre optique dans le village se fera en trois étapes : acquisitions (signature des contrats avec les propriétaires), tirage des câbles principaux de la centrale de Versoix au village de Chavannes-des-Bois avec quelques travaux de génie civil et raccord des boîtiers chez les propriétaires. Les travaux se feront entre 2023 et 2024, avec un peu plus de visibilité dans le village sur 2024. L'installation de chantier pour Chavannes-des-Bois et Mies se fera sur la parcelle 35 à l'angle chemin des Mouilles et route de la Branvaude avec des allers-et venues, du matériel entreposé, trois containers et une benne. M. Vergani ajoute que cette installation sera compatible avec l'arrêt des bus dont il parlera plus tard ce soir. Il sera possible de poser des questions après la séance de ce soir. Il existe environ 300 adresses dans le village qui peuvent potentiellement profiter de cette installation dont la prise en charge est entièrement assumée par Swisscom.

### **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 juin 2023**

Le Conseil accepte le procès-verbal à la majorité avec 1 abstention.

### **2. Propositions individuelles et pétitions**

Mme la Présidente indique qu'une pétition (en annexe) provenant de quatre membres du Conseil communal lui est parvenue dans le délai requis. Elle laisse la parole à ses auteurs. Mme Ducrest procède à la lecture de la pétition qui, synthétiquement, demande la création d'une commission pour étudier l'impact de la décharge des Tattes de Bogis, notamment en matière de circulation, de sûreté et de valeur immobilière dans le village sur 10 ans.

Mme Patient précise le contexte dans lequel ce texte est apparu et les états de situation et d'information actuels. Elle relève que des études et des interpellations politiques ont cours dans les territoires adjacents de la Versoix (France et Genève). La présente pétition n'entend pas couvrir la partie environnementale déjà bien traitée dans ces autres démarches, mais tend à répondre aux principaux points d'attention pour les habitants du village. Il s'agirait d'obtenir des réponses avant que l'enquête publique ne soit lancée car le délai sera court, soit seulement 30 jours. La décharge d'Eysins, ouverte en 2013, est prise en exemple pour permettre de se projeter et réaliser les risques d'une telle entreprise.

Les avis exprimés par une partie de l'assemblée, sur le fond de cette pétition, sont plutôt favorables, nonobstant la forme, la compétence, le timing et la finalité qui questionnent.

M. le Syndic rappelle que la commune a été invitée à un certain nombre de séances, mais qu'elle ne fait pas partie du comité de pilotage, son territoire communal n'étant pas directement impacté par cette décharge. Toutes sortes de questions sont attentivement examinées, notamment par toute une série d'associations. Il suggère au Conseil communal d'attendre d'obtenir des réponses du Canton, tout en soulignant que le Conseil communal est libre de s'organiser comme il l'entend. Une présentation en séance est envisageable s'il existe une telle velléité. Par ailleurs, la commune est directement concernée par la décharge en tant que propriétaire foncier, une parcelle, la plus proche du village, étant impactée. Une précédente Municipalité a engagé contractuellement la commune dans ce projet. Il a été demandé s'il n'y avait pas eu un tel accord ce que cela aurait changé au projet. A vrai dire, pas grand-chose car la décharge aurait simplement été légèrement plus lointaine du village. Tous les propriétaires fonciers étaient d'accord. Les terres agricoles sont considérées ici comme étant de piètre qualité. Elles seront amendées au moment de leur restitution à l'exploitation.

Mme la Présidente rappelle qu'une pétition déposée au Conseil communal implique que ce dernier, s'il entend aller de l'avant, étudie la question au travers d'une Commission ad hoc qui rendra ses conclusions au Conseil communal.

Elle passe au vote :

**A l'unanimité moins 4 abstentions, le Conseil communal accepte la création d'une commission ad hoc visant à étudier la légitimité, ainsi que la marge de manœuvre, d'une commission du Conseil communal « Pour étudier l'impact de la décharge qui est proposée pour les Tattes de Bogis pour notre village de Chavannes-des-Bois ».**

Mme la Présidente prospectera pour composer cette commission ad hoc de membres.

### **3. Préavis municipal n° 05/2023 – Arrêté d'imposition 2024**

M. le Syndic précise qu'il s'agit ici de voter sur le taux d'imposition communal à appliquer l'année prochaine, comme chaque année en octobre. Le préavis a été transmis avec la position de la Municipalité, à savoir une approche prudente, d'attente, priorisant sur la réduction de la dette. Concrètement, le taux de 68% sur l'impôt cantonal de base reste le même. Il présente un tableau de l'évolution du taux d'impôt de 2014 à 2023 en le mettant en relation avec l'évolution de la dette communale lors de la même période. Au début de cette période la dette était inexistante et le taux d'imposition se montait à 61 points. Au fur et à mesure de l'augmentation de la dette, le taux d'imposition a également dû être adapté à la hausse. La dette s'accroît dès 2016 pour atteindre en 2018 CHF 9'200'000.-. Cela a induit une augmentation du taux d'imposition en deux étapes pour atteindre 68 points en 2019 (taux actuel). La situation s'est ensuite stabilisée. Une réduction progressive de la dette a été possible. Elle est passée de CHF 9'200'000.- à 7'200'000.- à fin 2022. Si la dette diminue encore, il est prévu d'amortir CHF 300'000.- courant novembre, et que l'on constate

toujours une bonne santé des comptes comme c'est pour le moment le cas en 2023, alors la Municipalité prévoit une première baisse d'impôts pour l'année 2025. La possibilité de poser des questions est ouverte.

Mme Bertalan propose une approche modeste, donnant un message positif, à savoir baisser d'un point d'impôt pour 2024, puis examiner la situation.

M. le Syndic répond que la Municipalité envisage de faire un premier pas dès 2025, mais cela semble un peu trop tôt en 2024 car il faut également tenir compte des investissements prévus jusqu'à fin 2024. De plus, il est important que la Commune soit pourvue des liquidités nécessaires à assurer sereinement les affaires courantes et ses projets.

M. Volpi complète l'intervention de son préopinant en ajoutant que l'intérêt de la dette inquiète en ce moment et, dans ce contexte, il est judicieux de rembourser la dette car elle coûte de plus en plus cher.

M. Demierre procède à la lecture des conclusions du rapport de la commission des Finances, qui recommande à l'unanimité d'accepter la proposition de la Municipalité, en annexe.

Mme la Présidente passe au vote :

Dans sa séance du 9 octobre 2023, le Conseil communal de Chavannes-des-Bois

#### **Décide**

D'adopter le préavis municipal 05/2023 : Arrêté d'imposition communal 2024, sans modification.

**Le préavis est accepté à la majorité avec 2 abstentions.**

#### **4. Préavis municipal n° 6/2023 – Reprise des infrastructures du Tennis Club de Chavannes-des-Bois**

M. Volpi donne quelques éléments permettant de comprendre comment cet objet est ici proposé. Le comité de cette association, qui ne trouve plus les ressources indispensables à la continuité de ses activités, a approché la Commune pour éviter d'abandonner le site ou de vendre à un privé. M. Volpi qualifie cette proposition de « belle opportunité » pour la Commune. Cette décision constitue le premier volet du projet. Elle sera suivie de la liquidation de l'association, dont l'assemblée extraordinaire a été convoquée pour le 30 octobre 2023, et de la signature devant notaire de la fin du droit de superficie (DDP) qui avait été initialement prévu jusqu'en 2037. La Commune aura par conséquent la possibilité de pleinement gérer l'infrastructure. Il ouvre l'opportunité de poser des questions.

M. Dominé aimerait savoir quelles dispositions étaient prévues si le terme du DDP eut été atteint. M. Volpi répond que ce point a été observé et qu'il sera respecté lors de la signature de l'acte. Aujourd'hui, les CHF 10'000.- à verser correspondent à la dette actuelle résiduelle du TCCB, dont la Commune est de toute façon caution.

M. Dominé est favorable à ce projet, mais tient à souligner que la Commune s'engage à perpétuer l'activité.

M. Volpi lui répond que la Commune aura toute liberté de gérer ce lieu comme on l'entend, dans la limite du plan d'affectation, bien évidemment.

M. Demierre procède à la lecture des conclusions du rapport de la commission des Finances, qui recommande d'accepter la proposition de la Municipalité, en annexe.

Mme la Présidente passe au vote :

Dans sa séance du 9 octobre 2023, le Conseil communal de Chavannes-des-Bois

#### **Décide**

- d'adopter le préavis 6/2023 tel que présenté
- d'autoriser la Municipalité à entreprendre toutes démarches utiles en vue de la radiation du Droit distinct et permanent (DDP) dont bénéficie actuellement le Tennis Club de Chavannes-des-Bois
- d'autoriser la Municipalité à verser la somme de CHF 10'000.- au Tennis Club de Chavannes-des-Bois au titre d'indemnité forfaitaire de retour des constructions à la Commune

**Le préavis est accepté à l'unanimité.**

#### **5. Préavis municipal n° 7/2023 – Mandat d'ingénieur pour le déplacement de l'arrêt de la ligne 55 TPG**

M. Vergani rappelle le contexte de cet objet. Il s'agit tout d'abord de procéder à une étude pour le déplacement de l'arrêt de bus de la ligne 55 et de supprimer l'actuel. Le processus usuel de demande de crédit suivra avec consultation des commissions. L'arrêt devant le cimetière ne semble pas possible à cause de la courbe de la route. Trois bureaux ont été sollicités pour faire une offre et par conséquent, les coûts ont pu être réduits. Il ouvre la possibilité de poser des questions. Ces arrêts pourront être combinés avec le réseau de bus des TPN. La ligne 813 pourra être prolongée. Cela permettra de retirer la circulation du chemin Jules-Coindet qui n'est pas adapté à de telles sollicitations. La desserte pour les usagers à mobilité réduite sera rendue possible. L'arrêt technique (terminus) pourrait être envisagé comme un arrêt pour les usagers aussi. Les bus scolaires ne seront pas impactés par ce changement et il n'y aura pas d'incompatibilité entre les deux types de services. Quelques doutes sont émis dans l'assemblée quant à la cohérence du trafic sur la route de Sauvigny, au niveau du bâtiment de l'administration communale.

M. Demierre procède à la lecture des conclusions du rapport de la commission des Finances, qui recommande d'accepter la proposition de la Municipalité, en annexe.

Mme Robyr Comminot procède à la lecture du rapport de la commission Urbanisme et Bâtiments, qui estime que l'emplacement proposé sur la route de la Branvaude n'est pas optimal pour des raisons de servitudes de passage qui aujourd'hui n'existent pas sur certaines parcelles privées. La commission Urbanisme et Bâtiment souhaite que des alternatives soient également étudiées, en annexe.

Mme la Présidente passe au vote :

Dans sa séance du 9 octobre 2023, le Conseil communal de Chavannes-des-Bois

#### **Décide**

- d'adopter le préavis 7/2023 tel que présenté
- d'autoriser la Municipalité à mandater le bureau Bernard Schenk SA pour l'exécution des prestations décrites dans ce préavis
- de lui accorder à cet effet un crédit de CHF 21'000 (TTC), montant à financer par les liquidités courantes ou par voie d'emprunt, si nécessaire.

**Le préavis est approuvé à la majorité avec 2 non et 3 abstentions.**

#### **6. Communications du bureau**

Mme la Présidente rappelle que le dimanche 22 octobre se déroulera le scrutin pour les élections au Conseil National et au Conseil des Etats. Pour tenir le bureau de vote, on recherche encore trois personnes au dépouillement. Sans candidature spontanée, elle sera dans l'obligation de procéder à une désignation.

Le bureau du Conseil communal recherche un nouveau secrétaire pour le 31 décembre car M. Matti, ayant trouvé un emploi à plein-temps à Genève, ne parviendra plus à assumer cette tâche. Les personnes intéressées sont priées d'écrire un courriel à la Présidente, faute de quoi un avis sera publié sur le site internet et dans le journal.

L'ensemble des membres est prié de noter que les séances 2024 du Conseil communal ont été fixées aux lundis 11 mars, 24 juin, 7 octobre et 9 décembre.

## **7. Communications des représentants aux associations intercommunales**

**SITSE** (Services Industriels de Terre Sainte et Environs)

M. Fiaux donne lecture du rapport (en annexe).

Le rapport de l'ORPC a été envoyé par courriel avant la présente séance. M. Dominé fait remarquer qu'il est alarmant en termes de gouvernance et qu'il s'agira d'être vigilant car il subsiste un certain flou au niveau cantonal en matière de développement des ORPC dont la facture incombe *in fine* aux communes. Mme Grosclaude précise qu'actuellement tous les commandants de la région et des ORPC sont contre la position du Canton, mais il n'existe aucune contre-proposition à ce jour.

M. Volpi indique qu'il y a des discussions depuis longtemps entre le Canton et les offices régionaux. L'une des problématiques actuelles réside dans le manque de volontaires. Il lui semble difficile de croire que le Canton ira de l'avant contre les avis des ORPC. La structure ORPC Nyon fonctionne et il reste optimiste quant à son avenir.

**Région Nyon** pas de rapport pour cette séance.

**APEJ** pas de rapport pour cette séance.

Plus personne n'a de question à poser.

## **8. Communications de la Municipalité**

**Roberto Dotta, Syndic**

Les comptes à fin août 2023 sont très bons et les charges sont en phase avec les prévisions budgétaires. On constate une augmentation significative de la recette la plus conséquente de la Commune à savoir l'impôt sur le revenu et la fortune sur les personnes physiques, ce qui permet d'envisager une réduction de la dette sur la fin de l'année, mais dont le montant n'est pas encore fixé. Le renouvellement du prêt de CHF 500'000.- est prévu au 20 novembre 2023. Des informations plus précises seront communiquées lors du Conseil du mois de décembre.

Au sujet du remplacement des stores de la terrasse du Relais des chasseurs, il procède à un bref rappel des faits. Des intempéries en juillet 2021 ont provoqué des dégâts sur la toile et la structure du store car ce dernier n'avait pas été remonté par les gérants. Dans l'urgence, des petits aménagements ont été faits pour accueillir quelques parasols. En septembre 2022, l'assurance des gérants a payé CHF 13'800.- de dédommagement à la Commune. Les parasols n'offraient cependant pas un confort idéal d'utilisation. Les gérants ont donc demandé le remplacement des stores qui faisaient partie de l'inventaire des lieux. Trois devis ont été demandés. Un prestataire a été choisi. Le montant total est inférieur à CHF 20'000.- et le résultat sera visible dans quelques mois.

S'agissant du projet de fusion des communes de Terre-Sainte, le référendum contre la décision de Coppet a abouti et la population a refusé de financer l'étude de fusion. La Municipalité de Chavannes-des-Bois regrette cette décision, mais en prend acte. A Tannay, l'étude a été refusée par le Conseil communal à deux reprises et une récolte de signatures est en cours pour une initiative populaire communale. Un nouveau vote aura donc vraisemblablement lieu à Tannay. En résumé, six communes ont accepté le préavis portant sur le projet d'étude d'une fusion, Coppet en sort et la situation de Tannay reste indécise jusqu'au vote. Une séance des Syndics aura lieu le 1er novembre pour essayer de déterminer la suite. Plus d'informations seront transmises au Conseil communal du mois de décembre. La ronde des questions est ouverte.

Mme Bertalan demande si Coppet, qui n'est pas dans l'étude, aura tout de même la possibilité de fusionner. M. Le Syndic rappelle le processus et estime que ce sera théoriquement possible que la Commune de Coppet rejoigne les autres communes lors d'une prochaine phase du processus.

**Vanessa Green, Vice-Syndique**

Rien à signaler.

**Diego Vergani, Municipal**

M. Vergani indique et regrette la non-entrée en matière du Canton, en date du 15 août, au sujet de la création d'une piste cyclable pour la RC7. Cette route n'avait pas été incluse dans le réseau cyclable « Horizon 2020 », il existe les pistes forestières et il y aurait trop d'emprise sur des surfaces d'assolement. Il développe les arguments avancés et notamment le réseau utilitaire structurant et le réseau cantonal de loisirs. Enfin, le nombre d'habitants utilisant cette route n'est pas suffisant.

Région Nyon a demandé une prise de position de ses membres sur la troisième voie autoroutière Le Vengeron-Coppet-Nyon et Chavannes-des-Bois, par la voie de sa Municipalité, a transmis un avis favorable en précisant néanmoins qu'il faudra dimensionner la jonction de Coppet en fonction et prévoir des mesures et des aménagements anti-bruit tout le long du tronçon concerné. La Municipalité regrette aussi qu'aucun projet fédéral ne prenne en compte un accès autoroutier à Versoix. Un complément d'information est donné : la PA5 est en discussion au niveau du Grand Genève. Une sortie supplémentaire à Genève est à l'étude et apparaît plus utile qu'à Versoix. Région Nyon et Versoix ne semblent pas favorables à une sortie à Versoix. L'ATE s'opposera clairement à une troisième voie. L'autoroute date de 1962 et depuis sa construction, la population du bassin a triplé. M. Volpi confirme qu'un référendum a d'ores et déjà été annoncé. La réalisation ne devrait pas se faire avant 2040.

M. Vergani précise que la réfection de la RC7 est annoncée pour la deuxième partie de 2024 et que les crédits ont été approuvés par le Grand Conseil.

### **Keri Anderson Sparks, Municipale**

Le nombre d'enfants de Chavannes-des-Bois qui sont scolarisés se monte, à fin septembre, à 85 à l'école primaire et 45 à l'école secondaire. Des retards du bus de Tannay ont été constatés à cause des feux de signalisation liés aux travaux se tenant sur la route en direction du village de Tannay. La situation tend à se normaliser.

Le comité de direction de l'APEJ a soutenu la proposition de créer un observatoire de la jeunesse permettant de réunir différents professionnels en charge d'enfants de 10 à 18 ans. Concrètement, trois rencontres d'une heure seront organisées chaque année. De plus amples renseignements suivront.

Au bâtiment de l'ancienne fruitière, des problèmes d'humidité avaient été constatés et une intervention a eu lieu. Elle a permis de découvrir une ampleur plus importante des problèmes qui sont désormais résolus. Les travaux sont terminés hormis les radiateurs qui devraient prochainement arriver.

Des travaux sur les portes coulissantes de la voirie ont été réalisés et d'autres sont prévus en 2024 tels que le retrait et le murage de la porte coulissante et le remplacement de fenêtres car les pertes de chaleurs y sont conséquentes.

Le traditionnel brunch de la rentrée s'est très bien déroulé. De sincères remerciements sont adressés.

Une conférence très intéressante sur l'intelligence artificielle, « L'IA expliqué à mon père », a eu lieu au foyer.

Le Food Truck des bois a rencontré un très grand succès et des aspects organisationnels ont été améliorés par rapport à la première édition. Tant les employés que les jeunes sont remerciés. Les chiffres ne sont pas encore disponibles, mais les recettes ont été très bonnes.

Les prochaines manifestations sont :

- le 31 octobre l'apéritif d'Halloween,
- le 4 novembre la fête d'Halloween organisée par le comité d'Halloween,
- le 14 novembre une conférence sur la sécurité sur laquelle M. Volpi reviendra,
- le 18 novembre une soirée restaurant pop up sur la base de l'expérience du mois de juin,
- le 1er décembre la décoration du sapin de Noël,
- le 9 décembre la fête Noël.

### **Moreno Volpi, Municipal**

Comme chaque premier jeudi de novembre, le recrutement des pompiers sera organisé, cette année ce sera le 2 novembre et il incite tous les habitants du village qui ont de l'intérêt pour cette activité à y participer. Par ailleurs, les inspections feux ont été effectuées dans tous les bâtiments publics.

La conférence sécurité, comme l'a indiqué Mme Anderson Sparks, se tiendra le 14 novembre à 20h au foyer. Le village a récemment connu une petite vague de cambriolages. L'effort porte sur la sensibilisation et la prévention. Dans le cadre de la commission intercommunale de la police, M. Volpi a rencontré le chef de poste de Coppet et le responsable de District de la police cantonale pour renforcer les ressources disponibles. Des statistiques parviendront à la Municipalité en décembre. Une patrouille d'une société privée a été engagée tous les soirs et deux fois le week-end, mesure qui sera reconduite en 2024 si le budget est approuvé. Des sensibilisations à la population ont été entreprises et plusieurs mesures ont été prises.

La Commune a reçu officiellement le document attestant de la conformité de l'abri PC communal. Les derniers défauts constatés ont été corrigés (peinture, affichage, déplacement de lampes, etc.).

Au sujet des travaux du terrain de sport, tout se déroule selon le planning à pleine satisfaction de la Municipalité. Des plantations sont encore prévues au printemps et le terrain sera praticable dès le printemps 2024 et utilisé lors de la fête du 1er août 2024.

Des bornes de recharge électriques seront installées début novembre sur le parking des Sports. Les panneaux photovoltaïques sur le toit du bâtiment communal seront installés entre mi-janvier et mi-février 2024.

La possibilité de poser des questions est ouverte.

M. Dominé indique qu'une moto particulièrement bruyante traverse fréquemment le village ces jours. M. Volpi le remercie pour cette information dont il n'avait pas connaissance. Il investiguera et invite tout le monde à lui faire ce genre de retours afin qu'il prenne les mesures adéquates.

M. Volpi précise encore qu'au chemin des Echarpes, il n'y avait jusqu'ici aucun panneau d'entrée de localité. Il sera installé prochainement.

### **9. Divers**

M. Comminot revient sur la question du store de la terrasse du Relais des chasseurs et insiste sur le fait qu'aucune réserve n'a été constituée sur le montant perçu de l'assurance. Il préconise que le montant à dépenser soit divisé en deux, l'un sur 2023 et l'autre sur 2024. M. Le Syndic confirme que c'est le mode opératoire prévu.

S'agissant de l'antenne de téléphonie 5G, rien de nouveau.

La Présidente lève la séance à 22h25.

Conseil communal de Chavannes-des-Bois

La Présidente      Le Secrétaire  
        
Rita Alma      Aurélien Matti



Da: Anna Patient patient.anna@bluewin.ch  
Oggetto: **Pétition - pour le Conseil Communal du lundi 9 octobre 2023, Chavannes-des-Bois**  
Data: 6 ott 2023, 17:31:02  
A: **Président Chavannes-des-Bois** presidentcc@chavannes-des-bois.ch  
Cc: Claudio De Salvo DeSalvoC@iata.org,  
christine.vanlancker@bluemail.ch, ducrestjouve@bluewin.ch

---

Madame la Présidente, nous vous demandons respectueusement de présenter une pétition aux membres du Conseil lors du Conseil communal prévu le lundi 9 octobre prochain en espérant qu'ils tiennent compte de notre requête.

Il s'agit d'une pétition pour la création d'une **Commission pour étudier l'impact de la décharge qui est proposée pour les Tattes des Bogis** pour notre village de Chavannes-des-Bois.

Cette nouvelle Commission se pencherait sur trois sujets importants :

- l'impact de la décharge sur la sécurité routière du village
- la sûreté de la décharge, notamment l'impact sur la santé des habitants
- l'impact sur la valeur immobilière pendant les 10 ans de construction

Nous vous demandons respectueusement de prendre en compte notre pétition et de nous confirmer si le sujet de la création de cette Commission pourra être rajouté à l'ordre du jour de Conseil Communal de lundi soir au point sur les propositions et pétitions.

Nous vous remercions, chère Madame la Présidente, et vous prions d'agréer, avec nos salutations distinguées,

Claudio de Salvo, Marie-Laure DuCrest, Anna Patient, Christine van Lancker



## Rapport

### Préavis municipal 5/2023 concernant l'arrêté d'imposition communal 2024

La Commission des finances s'est réunie le 25 septembre avec une partie de la Municipalité, ainsi que le 26 septembre afin d'étudier le préavis et de rédiger le présent rapport.

La Municipalité effectue un suivi régulier des excédents de trésorerie dans le contexte de forte augmentation des taux d'intérêts des emprunts. Une partie de cette trésorerie sera allouée, sous réserve de l'acceptation des préavis d'investissements par le Conseil, au financement des projets à venir. Pour le surplus, elle souhaite prioriser le remboursement de la dette, dont une 1<sup>ère</sup> échéance arrivera en novembre 2023, afin de réduire la pression des charges d'intérêts.

La Commission partage l'analyse présentée sur le contexte économique national et international, qui ne permet pas à ce stade de faire des prévisions plus fiables sur les futures entrées fiscales, ni sur les charges imposées par le Canton, et par conséquent de ne pas modifier le taux d'imposition pour l'année prochaine.

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances recommande au Conseil communal d'accepter l'arrêté d'imposition communal 2024 tel que présenté en annexe du Préavis n° 5/2023.

Chavannes-des-Bois, le 26 septembre 2023



Jonathan Bonello



Stéphan Comminot



Marc Demierre



Thierry Lachavanne



Wilhelm Pickenhagen

## **Rapport**

### **Préavis municipal 6/2023 concernant la reprise des infrastructures du Tennis Club de Chavannes-des-Bois**

La Commission des finances s'est réunie le 25 septembre avec une partie de la Municipalité, ainsi que le 26 septembre afin d'étudier le préavis et de rédiger le présent rapport.

La Commission a pris connaissance du projet de reprise des infrastructures du Tennis Club de Chavannes-des-Bois. Elle a pu consulter les bilans et comptes de pertes & profits de 2018 à 2022 afin de se faire une idée des enjeux financiers. Elle partage les conclusions de la Municipalité sur le fait que cette opération représente une valeur ajoutée pour la Commune et ses administrés.

La Commission a pris note de la soule de 10'000 CHF pour solde de tout compte, qui était de toute manière garantie par la Commune, et qui sera largement couverte par la valeur des équipements transférés. Elle s'est également penchée attentivement sur les charges à venir et investissements prévisibles afin d'en anticiper l'impact sur le budget de la Commune. Cela est à mettre en regard avec les recettes qui découleront de la mise à disposition des infrastructures à la population. Elle n'a pas de commentaire particulier à ce stade, l'opération devant être plus ou moins équilibrée au fil du temps.


Au vu de ce qui précède, la Commission des finances recommande au Conseil communal

- d'adopter le préavis n° 6/2023 tel que présenté
- d'autoriser la Municipalité à entreprendre toutes démarches utiles en vue de la radiation du Droit distinct et permanent (DDP) dont bénéficie actuellement le Tennis Club de Chavannes-des-Bois
- d'autoriser la Municipalité à verser la somme de 10'000 CHF au Tennis Club de Chavannes-des-Bois au titre d'indemnité forfaitaire de retour des constructions à la Commune

Chavannes-des-Bois, le 26 septembre 2023



Jonathan Bonello



Stéphan Comminot



Marc Demierre



Thierry Lachavanne



Wilhelm Pickenhagen

## **Rapport**

### **Préavis municipal 7/2023 concernant le mandat d'ingénieur pour le déplacement de l'arrêt de la ligne 55 TPG**

La Commission des finances s'est réunie le 25 septembre avec une partie de la Municipalité, ainsi que le 26 septembre afin d'étudier le préavis et de rédiger le présent rapport.

La Commission a pris connaissance du projet de déplacement et prolongation de la ligne 55 TPG. Elle s'est notamment assurée de la reprise des avant-projets existants fournis par le Canton de Genève et établissement d'avant-projets complets conformes aux normes, ce qui est le cas.

La Commission a questionné la Municipalité sur la possibilité de choisir un autre point d'arrêt sur la route de la Branvaude. Il a été répondu que les TPG n'entrent pas en matière avec la configuration actuelle de la route. La question a aussi été posée par la Municipalité au mandataire, qui a déconseillé de faire cela hors du cadre de la reprise intégrale de l'étude du réaménagement de la route de la Branvaude.

La Commission a demandé si des commodités seront mises à disposition des chauffeurs au terminus de la ligne. Il est répondu que cela est une exigence des TPG, et qu'il convient de traiter la problématique de l'alimentation électrique, eau potable et eaux usées. Elle a également vérifié que ce projet peut se réaliser au vu des finances actuelles et prévisibles de la Commune.

Enfin la Municipalité a confirmé que le bureau BS sera présent à chaque étape de discussion avec les Commissions et le Conseil communal.

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances recommande au Conseil communal

- d'adopter le préavis n° 7/2023 tel que présenté ;
- d'autoriser la Municipalité à mandater le bureau Bernard Schenk SA pour l'exécution des prestations décrites dans ce préavis ;
- de lui accorder à cet effet un crédit de CHF 21'000 (TTC), montant à financer par les liquidités courantes ou par voie d'emprunt, si nécessaire.

Chavannes-des-Bois, le 26 septembre 2023



Jonathan Borriello



Stéphan Comminot



Marc Demierre



Thierry Lachavanne



Wilhelm Pickenhagen

Conseil Communal de Chavannes-des-Bois

Commission de l'Urbanisme et des Bâtiments

## RAPPORT

### Préavis municipal 07/2023- Mandat d'ingénieur pour le déplacement de l'arrêt de la ligne 55 TPG

Madame la Présidente

Mesdames, Messieurs les conseillers,

La Commission d'Urbanisme et des Bâtiments (CUB par la suite) a rencontré une partie de la Municipalité le 25 septembre 2023, date à laquelle le présent préavis concernant le mandat d'ingénieur pour le déplacement de l'arrêt de la ligne 55 TPG lui a été présenté. La CUB s'est réunie le 03 octobre pour étudier le préavis et rédiger le présent rapport. Il est à préciser que l'avant projet proposé par la commune est le seul qui a été validé par les TPG en tenant compte de l'infrastructure routière actuelle.

La CUB a pu poser à la municipalité toutes ses questions concernant ce projet.

La CUB rend le rapport suivant en se prononçant uniquement sur les aspects urbanistiques et environnementaux liés à la réalisation de ce projet, la partie financière étant dévolue à la Commission des finances.

La CUB partage l'avis de la Municipalité quant à la nécessité de déplacer l'arrêt des bus TPG et de créer par la même une amélioration de nos infrastructures avec , notamment, des accès facilités pour les personnes à mobilité réduite ainsi qu'une modération de la vitesse des véhicules traversant notre village.

La CUB pense, par contre, que l'emplacement de l'arrêt au niveau des Champs de Toulouse n'est pas optimum dès lors qu'il n'existe aucune servitude de passage pour permettre aux habitants du chemin des écharpes de rejoindre ce futur arrêt et espère que d'autres alternatives seront étudiées.

Au vu de ce qui précède, la CUB recommande au Conseil Communal d'accepter le préavis 07/2023.

Chavannes-des-Bois, le 03 octobre 2023

Anne-Françoise Robyr Comminot



Sophie Bertalan



José Lopes



Patrick Scheffre



Steve Dominé





## Rapport sur l'activité des SITSE au 3<sup>ème</sup> trimestre 2023

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,

Le conseil intercommunal des SITSE n'a pas tenu de séance au cours des 3 mois écoulés, mais le CODIR a poursuivi intensément les démarches conjointes avec nos partenaires français de la REOGES pour la participation à la création du réservoir du Mont-Mourex dans le cadre de notre PDDE, pour assurer une sécurité optimale dans la défense incendie du centre commercial Manor et de notre village.


Le 23 septembre dernier, une présentation quasi définitive a été exposée aux trois commissions (gestion, travaux et finances) avec la présence de 2 représentants côté Français. Toutes les questions ont pu être abordées librement par les divers participants.

Le 5 octobre, les commissions ont examinés les préavis concernant le budget 2024, certains travaux urgents de remplacement de conduite à Tannay, la poursuite de notre engagement humanitaire dans le cadre de notre programme du centime de l'eau et le premier crédit d'étude pour la réalisation de la conduite devant alimenter le réservoir du Mont-Mourex.

Tous ces préavis devront être discutés et acceptés lors de la prochaine séance du conseil intercommunal, au début novembre prochain.

Chavannes-des-Bois, le 9 octobre 2023

André Fiaux



## **Rapport de séance de l'ORPC du District de Nyon**

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs les Municipaux,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

Lors de la séance ordinaire du 27 septembre 2023 à Genolier, la présence des délégués de 42 communes sur 47 (122 voix sur 169) a permis d'assurer le quorum pour voter les divers points à l'ordre du jour.

Le président du CODIR, M. Yvan Laurent a brièvement présenté la situation actuelle du projet Tetris, après avoir transmis il y a environ deux semaines un rapport d'environ 300 pages aux municipalités du district. Pour rappel, la diminution des effectifs lors du recrutement impacte sur le nombre d'astreints susceptibles de rejoindre une des dix ORPC cantonales. Aussi depuis quelques années, un COPIL a été formé dans le but de trouver la solution idéale pour gérer au mieux l'ORPC vaudoise, avec pour but d'avoir un nouveau fonctionnement au 31 décembre 2026.

Au vu de l'avancée, ou plutôt de la stagnation du dossier, ce délai ne sera clairement pas respecté. Plusieurs solutions sont préconisées : dont la cantonalisation de l'ORPC, avec une ligne de commandement unique et une centralisation au SSCM de Gollion, quatre bataillons, le personnel administratif géré par le canton et les coûts toujours facturés aux communes. Vu le peu de clarté du dossier, le manque de subjectivité et de neutralité de la méthode d'évaluation, et le grand nombre d'inconnues, tous les CODIR y sont opposés. C'est actuellement et malheureusement l'option choisie par le Conseil d'État qui devrait sous peu publier sa décision finale sur le choix qui sera développé, et ce via un EMPL (exposé motifs et projet de loi).

Ce qui signifie que, d'ici que la loi soit sous toit, les ORPC régionales devront continuer à assurer leurs missions.

Bien que le devenir de l'ORPC de Nyon soit encore incertain, l'assemblée a accepté avec 11 abstentions le préavis N° 11 2021-2026 sur la mise en sécurité et conformité du bâtiment du CEP, pour un montant des travaux de première nécessité indispensables à l'installation estimé à CHF 970'000.--.

Un refus aurait en effet engendré plus de coûts pour les communes que l'augmentation prévue de CHF 0,4 par habitant et par an, due à ces dépenses.

De même le préavis N° 9 2021-2026 concernant le budget 2024 a été accepté à l'unanimité par l'assemblée.

Lors de son contrôle annuel, la préfecture avait relevé que bien que ses statuts aient été adoptés en 2019, le Conseil intercommunal de l'ORPC n'avait aucun règlement de fonctionnement. Aussi les membres du bureau et deux membres du CODIR s'y sont attelés et le règlement a été présenté via le préavis N° 10 2021-2026. Ce dernier a été accepté à l'unanimité.

Mme Tania Schlatter de Trélex a été nommée à la commission de gestion-finances et M. François Esselborn d'Arzier-Le Muids, remplaçant à la même commission.

Divers :

- le Commandant Joël Tobler a fait un bilan des six mois dans sa fonction. Il a toujours un immense plaisir à travailler dans la région et est très satisfait d'avoir pu remotiver son équipe avec pour preuve un taux d'absentéisme qui a drastiquement diminué,
- l'an prochain les test des sirènes aura lieu le mercredi 7 février 2024 à 14h00 avec l'aide du personnel communal. Des infos détaillées suivront avant la fin de l'année.

Chavannes-des-Bois, le 29 septembre 2023

E. Croschande